

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	07.03.2022	15h19	22.133	DECS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe VertPOP	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad
----------------------------	--

**Titre : Centres fédéraux d'asile – Pour que le canton prenne ses responsabilités**

**Contenu :**

Au vu des graves dysfonctionnements dénoncés dans les centres fédéraux d'asile depuis le printemps 2021 (cf. notamment le rapport d'Amnesty International du 4 mai 2021) et le manque de réponses adéquates apportées depuis lors (cf. reportage Radio télévision suisse (RTS) du 17 février 2022), le groupe VertPOP, tout en étant conscient que la marge de manœuvre du canton est limitée, demande au Conseil d'État de prendre ses responsabilités dans les domaines qui sont de son ressort, notamment en garantissant l'accès gratuit aux transports publics et en favorisant le développement et le financement d'activités permettant la rencontre entre la population, les associations et les requérant-e-s.

**Développement :**

Nous demandons au Conseil d'État de compléter le travail du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) pour satisfaire notamment la mission de favoriser les liens entre les résidentes et résidents du centre et la population neuchâteloise, telle qu'elle est formulée par l'article 7 de l'Ordonnance du Département fédéral de justice et police (DFJP) relative à l'exploitation des centres de la Confédération et des logements dans les aéroports, en considérant les possibilités suivantes :

- faire le point sur les mesures prises entre les services du canton et le SEM depuis le mois de mai 2021 pour améliorer la situation ;
- compléter l'offre des titres de transports publics gratuits, afin que les requérant-e-s puissent bénéficier d'un accès non limité aux transports publics, ce qui serait le meilleur moyen de réduire les tensions que génère un usage des transports sans titre valide, en permettant aux personnes de passer plus de temps hors du centre, et en créant les liens avec la population ;
- susciter et favoriser le développement d'une offre de soutien dans différents domaines, d'activités, de rencontres encadrées et adaptées à un public irrégulier, en particulier par les associations impliquées dans et autour du centre (L'AMAR, Req'EREN, RequérenSEMBLE, etc.) en dialogue avec le SEM, notamment par l'octroi de subventions, la mise à disposition d'espaces ouverts pour des entretiens, rencontres, animations, repas communautaires, activités sportives, etc. ;
- promouvoir et favoriser le développement – notamment en augmentant les moyens financiers alloués – des démarches du service de l'enseignement obligatoire (SEO) auprès des enseignant-e-s, afin de susciter des activités communes entre les enfants scolarisés au centre et les élèves des écoles neuchâteloises.

**Demande d'urgence : NON**

**Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :**

Cécile Guinand

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Adriana Ioset	Armin Kapetanovic	Julien Gressot
Barbara Blanc	Sarah Blum	Niel Smith
Cloé Dutoit	Christine Ammann Tschopp	Clarence Chollet
Juliette Grimm	Diane Skartsounis	Eleanor Pescante
Manon Roux	Emma Combremont	Karim Boukhris
Richard Gigon	Sven Erard	Céline Barrelet
Patrick Erard	Stéphanie Skartsounis	

### **Position du Conseil d'État**

Bien qu'il a été très sensible à la gravité des faits révélés, le Conseil d'État s'oppose au postulat. Il mène des contacts réguliers avec le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) pour thématiser les points évoqués, et réaliser une étude sur ce sujet ne lui semble pas faire sens, de surcroît dans un domaine qui relève clairement de la compétence et de la responsabilité de la Confédération. Le SEM s'est aussi approché du service des migrations (SMIG) pour s'inspirer de la pratique neuchâteloise de gérer les centres sans agences de sécurité privée.